



Association CAP

Courses « Entre Dhuis et Marne » & Zone Natura 2000

Qu'est-ce qu'une zone Natura 2000 ?

Le réseau **Natura 2000** est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 776 sites dont la **forêt des Vallières** traversée par la course.

Pourquoi la forêt des Vallières ?

Propriété de l'Agence des Espaces Verts (AEV) d'Ile de France, cette forêt, d'intérêt écologique et d'une superficie de 250 hectares, fait partie du site Natura 2000 des Boucles de la Marne. Plusieurs espèces ont été identifiées comme sensibles dans cette forêt comme par exemple la bondrée apivore ou le pic noir. Plus spécifiquement, la partie située à gauche de la Marne en entrant dans la forêt est une zone avérée de reproduction du Milan noir. Le Milan noir est un rapace de taille moyenne. Il est reconnaissable à son allure lorsqu'il vole car sa queue a la forme d'un « V », caractéristique cependant partagée avec le Milan royal, à la queue plus échancrée.

Quel rapport avec les courses « Entre Dhuis et Marne » ?

Il convient de veiller à ne pas créer de gêne susceptible de perturber la vie animale et végétale de cette forêt.

Quelles incidences pour les coureurs ?

Lors de la traversée de cette forêt, les coureurs évitent de faire du bruit comme crier par exemple. Les règles et principes attachés aux courses « Entre Dhuis et Marne » (pas de déchet, pas de casse...) et respectés par les coureurs sont suffisantes pour concilier respect de la nature et épreuve sportive. Il est rappelé qu'aucun véhicule motorisé n'est autorisé sur la course à l'exception des secours.

Pour en savoir plus...

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1112003>

<https://www.natura2000.fr/chiffres-cles>

**Bonne course dans un cadre naturel superbe
qu'il nous appartient de préserver si nous voulons en profiter encore longtemps !**